

si le gouvernement ne s'astreignait pas à une certaine procédure permettant aux représentants de la nation d'estimer les dépenses et les recettes probables pour la période financière qui va s'ouvrir, de les autoriser par leur vote, en connaissance de cause, et de suivre l'usage qui a été fait de cette autorisation. L'acte essentiel de cette procédure est le *budget*.

Quelles sont les règles les plus efficaces pour assurer au pays l'exercice de ses droits financiers ? Quelles sont les meilleures méthodes de confection du budget, pour qu'il fasse ressortir de la façon la plus simple, la plus complète et la plus sincère possible, l'ensemble des charges et des ressources nationales ? Quels sont les moyens de contrôle de l'exécution du budget ? Voilà un nouveau groupe de problèmes également importants qui rentrent aussi dans le cadre de la science financière, et qui tous se rapportent au budget et au droit budgétaire.

Etude des ressources publiques, étude du budget, telles sont donc les deux parties fondamentales de la science des finances publiques.

A s'en tenir au point de vue de la stricte logique, il semblerait rationnel d'examiner d'abord les sources auxquelles l'Etat puise ses recettes, avant d'aborder les règles budgétaires qui président à leur évaluation, à leur affectation aux dépenses, etc., de se demander comment s'alimentent les finances publiques, avant d'apprendre comment elles sont gérées. Nous suivrons cependant dans ce manuel la méthode opposée, en commençant par l'étude du budget.

Ce plan nous paraît offrir de sérieux avantages pour la commodité de l'exposé. Dans les Etats modernes, un budget bien fait condense en effet tous les renseignements qui intéressent la vie financière d'un pays. L'étude du budget et du droit budgétaire fournit une connaissance d'ensemble de l'organisation et des matières financières, et cette connaissance préalable est de la plus grande utilité, lorsqu'on passe ensuite à l'étude spéciale de l'impôt et de l'emprunt, qui d'ailleurs figurent déjà comme éléments du budget, dans les recettes fiscales et dans les dépenses de la dette publique. Seule, l'analyse du budget permet de situer à leur place dans le système financier d'un pays les différentes branches de ses ressources.

La première partie de ce volume sera consacrée au budget, et la seconde aux ressources publiques (1).

---

(1) Nous consacrons, en outre, une troisième partie aux *Finances locales*, une quatrième aux *Finances coloniales* et une cinquième à un aperçu sommaire sur les *Finances étrangères*.